



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
9 mars 2023
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2696/2015^{*,**}

Communication soumise par : I. Z.

Victime(s) présumée(s) : L'auteur(e)

État partie : Azerbaïdjan

Date de la communication : 27 novembre 2015 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Liberté de religion

Le 27 juillet 2022, à la demande de l'auteur(e), le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2696/2015.

* Adoptée par le Comité à sa 135^e session (27 juin-27 juillet 2022).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Tania María Abdo Rocholl, Wafaa Ashraf Moharram Bassim, Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Mahjoub El Haiba, Furuya Shuichi, Carlos Gómez Martínez, Marcia V.J. Kran, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Hernán Quezada Cabrera, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Soh Changrok, Kobayyah Tchamdja Kpatcha, Hélène Tigroudja, Imeru Tamerat Yigezu et Gentian Zyberi.

